

Projet de procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil d'administration
Le mardi 17 novembre 2020 à 19 h 00 par visioconférence

Présences :	Marjolaine Beaudry Béatrice Bourgeois Patrick Brûlé David Cousineau, président <i>(en présentiel)</i> Mathieu Dufresne Jonathan Fontaine Stéphanie Gilbert Pierre Heynemand Odile Lamarche Pascale Lapointe Manseau Alex Laviolette Moar Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Julie Riopel Jonathan Tremblay Stéphany Trudeau
Directrice générale :	Nancy Lapointe <i>(en présentiel)</i>
Secrétaire générale :	Marie-Èlène Laperrière <i>(en présentiel)</i>
Invités :	François Morin, directeur général adjoint Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications <i>(en présentiel)</i>

Étant donné les mesures de prévention actuelles, la séance est tenue sans la présence du public. Par conséquent, les décisions qui découleront de ladite séance seront publiées ultérieurement (décret no 1039-2020 du 7 octobre 2020).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 04.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2020-11-17-013

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Gilbert et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme déposé.

4. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'AMENDEMENT AU CALENDRIER SCOLAIRE DU SECTEUR DES JEUNES – ANNÉE 2020-2021

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a annoncé l'ajout de trois journées pédagogiques au calendrier scolaire actuel;

CONSIDÉRANT que l'objectif est notamment de garantir des conditions d'apprentissage optimales en contexte de pandémie et que l'ajout de ces journées permettra au personnel enseignant de répondre à des besoins en matière de formation et de planification en plus d'offrir des conditions propices au déploiement des services éducatifs à distance;

CONSIDÉRANT que les besoins techno pédagogiques et pédago numériques sont imminents dans ce contexte pandémique, notamment pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT les délais nécessaires pour le dépôt en consultation aux différentes instances;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisation d'informer toutes les clientèles visées dans un délai raisonnable;

CA 2020-11-17-014

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Heynemand et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à amender le calendrier scolaire du secteur des jeunes - Année 2020-2021.

5. LISTE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS – ANNÉE 2020-2021 (ANNEXE)

CONSIDÉRANT l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire a pour fonctions de construire, réparer ou entretenir ses biens;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles retient les projets en fonction des priorités reliées à l'état des bâtiments et aux critères du ministère de l'Éducation (ci-après nommé : « MEQ ») pour les différentes mesures de maintien d'actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEQ pour le maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2020-2021 et ses sous-enveloppes;

CA 2020-11-17-015

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphany Trudeau et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des projets visés par les sous-enveloppes Maintien des bâtiments (50621), Résorption du déficit de maintien (50622) et Réfection et transformation des bâtiments (50624), jointe en annexe.

6. DEMANDES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES – ANNÉES 2021-2031

CONSIDÉRANT la mesure Ajout d'espace (50511);

CONSIDÉRANT la mesure Remplacement de bâtiment (50630);

CONSIDÉRANT les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation (ci-après nommé : « MEQ »);

CONSIDÉRANT l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT les rapports de vétusté reçus pour les projets concernés;

CA 2020-11-17-016

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement:

D'ACHEMINER au MEQ, dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511) et la mesure Remplacement de bâtiment (50630), les demandes suivantes :

- la démolition de l'école existante à Sainte-Marcelline (4 classes) pour la reconstruction d'une nouvelle école qui totalisera dix (10) classes, soit quatre (4) classes préscolaires et six (6) classes primaires,
- la démolition de l'école existante à Saint-Michel-des-Saints pour la reconstruction d'une école ayant la même capacité d'accueil, soit neuf (9) classes,
- la démolition des trois écoles existantes à Saint-Gabriel (19 classes) pour la reconstruction d'une nouvelle école qui totalisera vingt-deux (22) classes, soit huit (8) classes préscolaires et quatorze (14) primaires,
- la construction d'une nouvelle école secondaire de huit-cents (800) places élèves à Saint-Lin-Laurentides;

D'ACHEMINER au MEQ la demande de démolition des bâtiments existants :

- école primaire de Sainte-Marcelline, 411, rang Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0 (842048),
- école primaire Saint-Jean-Baptiste, 380, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0 (842040),
- école de l'Envolée, 35, rue Dequoy, Saint-Gabriel (Québec) J0K 2N0 (842114),
- école des Tourbillons, 50, rue des Écoles, Saint-Gabriel (Québec) J0K 2N0 (842013),
- école des Rafales, 59, rue Champagne, Saint-Gabriel (Québec) J0K 2N0 (842014).

7. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-HÉLÈNE À SAINTE-MÉLANIE (ANNEXE)

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement et de réaménagement est financé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 du ministère de l'Éducation (ci-après nommé : « MEQ ») dont l'autorisation a été reçue le 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le projet est également financé par l'enveloppe budgétaire allouée par le MEQ dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments - Année 2018-2019- phase XIV (50621) et - Année 2020-2021- phase XVI (50621);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public selon mode d'adjudication du prix le plus bas, conformément au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 5)*;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

CA 2020-11-17-017

IL EST PROPOSÉ par madame Odile Lamarche et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC. (Joliette)
Agrandissement et réaménagement de l'école primaire Sainte-Hélène (037 – Sainte-Mélanie)
Six millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent trente-trois dollars et cinquante cents
(6 284 533,50 \$) taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 12.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale